
**ASSEMBLEE GENERALE
CCI DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

Réf : 2023-11-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
PONCTUEL DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ
SUBSEQUENT RELATIF A DES PRESTATIONS DE SERVICES DE
TELECOMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES**

Séance tenue le jeudi 16 novembre 2023 au Campus Formation de la CCI de Vaucluse à Avignon, en présence de Monsieur Matthieu BERILLE, Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences auprès de la DREETS Provence - Alpes - Côte d'Azur, représentant Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ETAIENT PRESENTS

Messieurs Philippe RENAUDI, Président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, Daniel MARGOT, Frédéric CAVALLINO, Jean-Luc CHAUVIN, Basil GERTIS, Gilbert MARCELLI, Stéphane PAGLIA, Jean-Pierre SAVARINO, vice-présidents, Jean-Daniel BEURNIER, trésorier, Catherine PANATTONI trésorière adjointe, membres du Bureau.

Mmes, MM, Stéphane ABRACHY, Laurent AMAR, Régis BOUCHACOURT, Bernadette BRES REBOUL, Sabine CASALI, Dominique DAMIANO, Delphine DEFRANCE, Bruno DELORME, Alexandra FARNOS, Fabienne FERREN, Elodie GARCIA, Philippe GUENOUN, Mireille KENNEL, Martine MARTINON, Gérard MOLINES, Joël POTIER, Nicole RICHARD-VERSPIEREN.

ETAIENT REPRESENTES

Madame Véronique MAUREL-HYPPOLITE, secrétaire, membre du Bureau.

Mmes, MM, Jean-Michel ABEILLE, Christophe BAILLE, Christine BORD LE TALLEC, Laure CARLADOUS, Karim DRIOUCHE, Stéphane GRECH, Michèle HOELLARD, Corinne INNESTI, Laurent LACHKAR, Patricia LASSAULT POCREAU, Didier LONG, Bernard MARTY, Sandrine MOTTE, Caroline NADDEO, Claudine REBUFFEL.

ETAIENT EXCUSES

Mmes, MM, Christine BAZE, Julie DAVICO-PAHIN, Fabienne GASTAUD, Vincent GAYMARD, Roland GOMEZ, Emma IHDENE, Elisabeth LIZZANI, Cédric MESSINA, Patrick MOULARD, Laurence PAGANINI, Nadège PASTORELLI, Sylvie PLUNIAN, Frédéric RONAL, Frédéric RUEL, Frédéric SOULIÉ, Frédéric SUHAS.

**SOIT 43 MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES SUR LES 59
MEMBRES EN EXERCICE COMPOSANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, réunie ce jour, sous la présidence de Philippe RENAUDI, examine le projet de délibération, **relatif l'adhésion à la convention constitutive d'un groupement ponctuel de commandes pour la passation d'un marché subséquent relatif à des prestations de services de télécommunication et prestations associées.**

Membres du groupement

Conformément aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la commande publique, un groupement de commandes a été constitué entre les 7 CCI territoriales et la CCI de Région Provence Alpes côte d'Azur.

Les membres suivants constituent donc le groupement de commandes : CCI de région PACA, CCI Aix-Marseille-Provence, CCI du Pays d'Arles, CCI du Var, CCI Nice Côte d'Azur, CCI des Hautes Alpes, CCI des Alpes de Haute Provence, CCI du Vaucluse (sous réserve d'acceptation des membres de l'AG de chaque CCI).

Pouvoir adjudicateur et coordonnateur

La CCI de Région est désignée coordonnateur du groupement.

Elle est chargée de mener la procédure d'attribution du présent marché, chaque membre du groupement gérant l'exécution des prestations commandées, pour son propre compte.

Le périmètre de la mission vise les CCI et ses filiales.

Contexte du marché

Un accord-cadre n°2023-612 a été contracté par CCI France agissant au nom du réseau des Chambres de commerce et d'industrie en tant que centrale d'achat.

Les titulaires de l'accord cadre sont notamment :

- La société BOUYGUES TELECOM pour le lot 1 (Téléphonie mobile Standard)
- La société ADISTA pour le lot 2 (Téléphonie mobile Premium)

pour une durée deux ans à compter de la date de notification de l'accord cadre, soit le 04 juillet 2023.

Le présent groupement a pour objet la préparation, passation et notification de marchés subséquents régionaux sur chaque lot.

Le groupement, constitué par toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région PACA, associations et entités liées aux CCI a mandaté la CCI de région PACA comme coordonnateur dudit groupement.

Modalités d'exécution

L'accord cadre a été conclu pour une période initiale de deux (2) ans le 4 juillet 2023 et pourra faire l'objet d'une reconduction de deux (2) ans sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

Le marché subséquent sera conclu pour une durée de deux ans, à compter de sa notification prévue aux environs du 15 décembre 2023.

Forme de la consultation

La procédure de consultation est celle des marchés subséquents en application des dispositions des articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique.

Volumétrie estimative

Le montant total du marché, tous lots confondus et fourniture d'accessoires inclus (smartphones), s'élève à 565 008 € HT pour le lot 1 et 34 082 € HT pour le lot 2.

A titre indicatif les montants pour la CCIR sur le lot 1 (seul lot auquel participe la CCIR) s'élève à 41 505 €.

Le président Philippe RENAUDI propose aux membres titulaires de l'Assemblée Générale :

- D'approuver l'adhésion de la CCI de Région à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché subséquent relatif à des prestations de services de télécommunication et prestations associées avec la fourniture d'accessoires
- De désignant la CCIR PACA comme coordonnateur dudit groupement,
- De donner tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qui s'y substituerait, pour signer ladite convention et en exécuter les obligations.

Il est procédé à un vote par scrutin public à main levée :

Contre (0), abstention (0), pour (43)

Cette proposition d'adhésion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Philippe RENAUDI